



MEESCHAERT AMILTON

ASSET MANAGEMENT

Rapport d'investissement responsable

Réponse à l'article 29 de la loi Energie Climat

Année 2021

1 - Données générales de Meeschaert Amilton AM	3
1.1 – Présentation	3
1.2 – Meeschaert AM, pionnière de l'ISR en France :	3
2 – Une politique d'investissement responsable engagée	5
2.1 – Démarche générale	5
2.1 – Notre engagement fort dans la promotion de la finance durable	8
3 – Moyens à disposition	10
3.1 – Moyens humains	10
3.2 – Moyens techniques.....	11
4 – Liste des OPC	11
5 – Politique de gestion des risques.....	12
5.1 – Gestion des risques ESG	12
5.2 –Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité (SFDR : article 3)	13
6 – Intégration des critères ESG	15
6.1 – Les exclusions sectorielles	16
6.2 – La méthodologie qualitative.....	16
6.3 – La méthodologie quantitative	20
6.4 – la méthodologie Transition Durable.....	21
7- L'engagement actionnarial : vote aux assemblées générales, dialogue et engagement actionnarial	22
7.1 – Le vote aux assemblées générales.....	22
7.2 – L'engagement actionnarial	23
8 - Engagement pour la Transition énergétique et écologique.....	24
8.1 - Politique de prise en compte des incidences négatives (SFDR : article 4)	24
8.2 – Alignement des portefeuilles avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris	26
8.3 - Politique de sortie du charbon.....	26
8.4 - Le secteur Pétrole et Gaz	26
8.5 - Préserver la biodiversité et les écosystèmes	28
8.7 - Taxonomie.....	32
9 – Un engagement pour la transition juste	33
10 - Mesure d'impact innovante.....	33
9.1 - Les empreintes	33
9.2 - Reportings ESG	38
9.3 - Rapports d'impacts ESG	39

1 - Données générales de Meeschaert Amilton AM

1.1 – Présentation



En septembre 2021, Meeschaert AM et Amilton AM, les deux sociétés de gestion du Groupe LFPI ont annoncé leur fusion, cinq mois après que le groupe Meeschaert ait rejoint le Groupe LFPI.

1.2 – Meeschaert AM, pionnière de l'ISR en France :

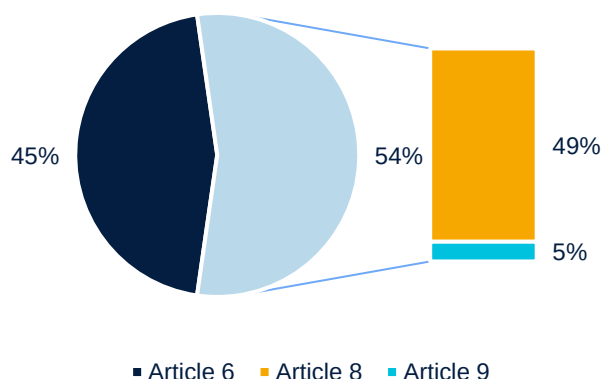
1^{er} Fonds ISR créé en France en 1983

Plus de **1,6 Md €** d'encours
ISR sous gestion,

Au 31/12/2021, soit 55% des encours de la maison

Meeschaert AM a développé très tôt une gestion responsable, mue par la conviction que l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » ni environnemental peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles qu'elle accompagne.

Cette démarche a conduit Meeschaert AM à créer **le premier fonds ISR français, en 1983**, à la demande de l'un de ses clients. Meeschaert est ainsi pionnier en matière de gestion ISR et a participé au déploiement en France d'une finance plus durable. Meeschaert AM considère de ce fait l'investissement comme un moyen de financer et soutenir les entreprises les plus vertueuses, sur des thématiques porteuses mais aussi de les accompagner sur le long terme. Au-delà d'une simple analyse extra-financière, la société de gestion est ainsi reconnue pour son engagement auprès des entreprises et pour sa participation aux commissions de place et aux groupes de travail spécialisés afin de faire évoluer les pratiques en matière d'ISR.



Produits dits « article 8 » : Produit financier qui promet, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Produits dits « article 9 » : Produit financier qui a pour objectif « l'investissement durable » :

- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou
- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou
- un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées,
- pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et
- que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Historique de l'ISR chez Meeschaert AM :

Engagement actionnarial	Evolution des méthodologies	
Première Politique de vote	1983	• Création du premier fonds éthique en France : Nouvelle Stratégie 50
	1998	• Méthodologie de sélection ISR : MAM Human Values (anciennement MAM Actions Ethiques)
	2005	• Obtention Label Finansol pour Ethique et Partage-CCFD
	2007	• Méthodologie de notation ISR des Etats
	2009	• Signature des PRI
	2014	• Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale
Membre fondateur du réseau Shareholders for Change	2015	• Mesure d'impact : Empreinte carbone • Obtention Label ESG LuxFlag pour MAM Human Values
	2016	• Obtention du Label ISR pour MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50
	2017	
AG H&M : résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes d'approvisionnement en métaux rares »	2018	• Périmètre ISR USA : MAM Sustain USA • Mesure d'impact : Empreinte sociale
	2019	• Méthodologie de sélection Transition Durable : Gamme MAM Transition Durable • Mesure d'impact : Empreinte Eau, Alimentation
AG TOTAL : coordination dépôt de la première résolution climatique en France	2020	• Méthodologie ISR obligataire : MAM Patrimoine, MAM Flexible Bond, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM Short Term • Mesure d'impact : Empreinte Océans, Croissance et Emploi • Politique de sortie du charbon
Soutien du Say-on-Climate, Engagement collectif : Total, Engie, Teleperformance	2021	• Politique Pétrole et Gaz • Méthodologie ISR MAM Obligations Convertibles ESG • Méthodologie ISR Amilton Premium Europe • Méthodologie ISR small et mids caps

Depuis plus de 35 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la mesure des impacts environnementaux et sociaux des portefeuilles (empreinte sociale, empreinte carbone, empreinte eau, empreinte océans, empreinte croissance et emploi).

2 – Une politique d'investissement responsable engagée

2.1 – Démarche générale

La stratégie d'investissement responsable s'articule autour de quatre piliers :



La démarche d'investisseur responsable porte aujourd'hui sur deux volets :

- L'expertise de sélection des entreprises responsables basée sur les critères ESG permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.
- La contribution à des causes d'intérêt général à travers différents mécanismes de partage élaborés sur les fonds.

Pour les souscripteurs qui le souhaitent, Meeschaert AM propose un travail sur mesure en amont : un cahier des charges ISR est rédigé conjointement avec le souscripteur fondateur, afin que les critères d'exclusion et d'intégration positive du fonds correspondent plus précisément à ses propres attentes. La batterie d'outils appliqués à la sélection extra-financière des émetteurs est donc évolutive.

Le développement de méthodologies ISR structurantes

La prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.



Périmètre et sources	Périmètre européen: STOXX 600 Sources : VigeoEiris; Ethifinance; Sustainalytics	Périmètre US: S&P500 Périmètre obligataire: HEA0; ER00 Sources : Sustainalytics	Entreprises internationales Sources : VigeoEiris, Ethifinance, Sustainalytics, Science Based Target Initiative
Fonds Concernés	• MAM Human Values • Ethique et Partage – CCFD • Nouvelle Stratégie 50 • Fonds de partage (poche actions) • Fonds dédiés (poche actions)	• MAM Sustain USA • MAM Patrimoine • MAM Flexible Bond • MAM Short Term • MAM Taux Variables • Fonds de partage (poche obligations) • Fonds dédiés (poche obligations)	Gamme MAM Transition Durable • MAM Transition Durable Actions • MAM Transition Durable Obligations

Un engagement pour la Transition Durable

En 2019, Meeschaert AM a lancé la gamme de fonds MAM Transition Durable (cf. parties 2 et 3) dont l'objectif est de La transition vers une économie durable vise à répondre à quatre enjeux sociétaux majeurs :

- La lutte contre le changement climatique qui regroupe les énergies renouvelables et bas carbone, l'efficacité énergétique, la mobilité durable, les bâtiments à énergie positive ou basse consommation...
- La protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- La préservation de l'eau (production d'eau potable, traitement des eaux usées, efficacité de l'intensité en eau des processus, développement et modernisation des réseaux d'infrastructures...)
- L'alimentation et l'agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

Dialogue et engagement auprès des entreprises

Meeschaert AM est un investisseur engagé auprès des entreprises, et s'attache à entretenir un dialogue proactif et constructif avec celles-ci.

Mesure d'impact innovante

Meeschaert AM a développé une expertise dans l'élaboration de la mesure d'impact de ses portefeuilles. Meeschaert AM démontre son engagement perpétuel et son leadership dans la création de nouveaux indicateurs d'impact innovants qui traduise de manière très concrète et chiffrée le positionnement et la contribution de ses investissements à des enjeux et thématiques spécifiques.

2.1 – Notre engagement fort dans la promotion de la finance durable

Signataire des PRI depuis 2009

A+ Note sur le pilier « Stratégie et Gouvernance »

Au sein des communautés d'investisseurs

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** des Nations-Unies (UNPRI). En 2020 et pour la troisième année consécutive, Meeschaert AM a été évalué par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance ». Le rapport 2020 souligne l'amélioration des pratiques ISR, notamment, au travers du lancement de la nouvelle gamme transition durable et du renforcement de l'engagement actionnarial.

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable** (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le Social Disclosure Project et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission Dialogue & Engagement. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances. Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des Finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de **Finance 4 Tomorrow**, une initiative portée par Paris Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant 33 billions de dollars.

Transparence auprès de nos souscripteurs

Meeschaert AM privilégie le dialogue avec ses souscripteurs et garantit la transparence sur sa gestion ISR, en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR.

Pour cela, nous avons mis en place plusieurs outils et modes de communication afin de favoriser la bonne compréhension des investisseurs intéressés par ces produits :



La présentation de nos méthodologies et activités ISR

- Journées de présentation pédagogique des méthodologies ISR
- Rencontres régulières avec nos souscripteurs qui intègrent des éléments spécifiques à la gestion ISR



Nos sites internet :

- Rubrique dédiée à nos activités ISR (<https://www.meeschaert-amilton.com/investissement-responsable/demarche>) sur lequel sont publiés les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de notre gamme et de nos partenaires, ainsi qu'une synthèse de nos travaux de recherche.

- le Blog de Meeschaert (<https://blog.meeschaert.com/>) qui a pour objectif de présenter le point de vue des experts du groupe sur plusieurs thématiques, dont la finance responsable.



Nos documents pédagogiques et réglementaires :

- Les « **Actualités ESG** » synthétisant les études ISR sectorielle ou thématique, transmises à l'ensemble des souscripteurs, et disponibles sur le site internet.

- Notre document de présentation de la méthodologie Meeschaert AM et les reportings mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Pour les fonds dédiés, les reportings ISR sont transmis aux souscripteurs sur simple demande.



Pour nous contacter :

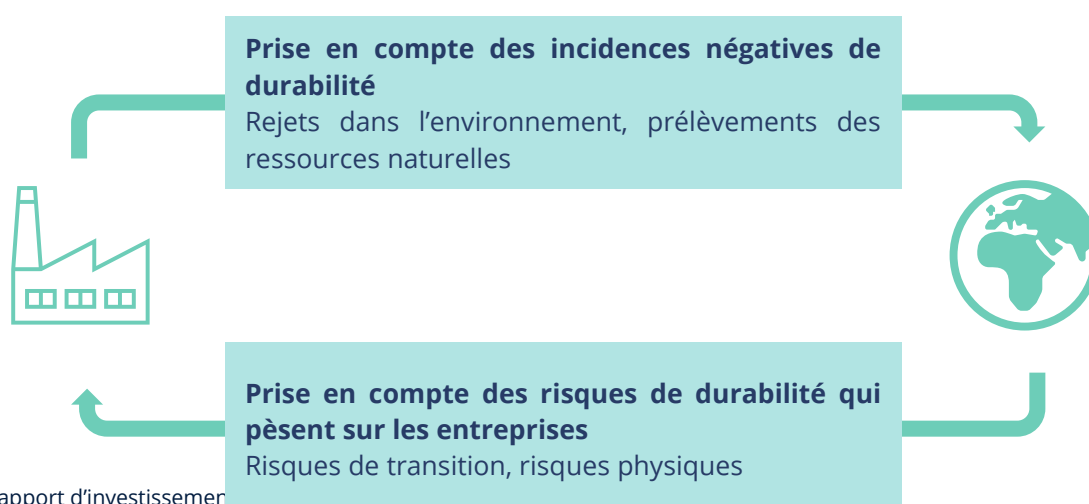
Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » sur les sites internet.

Application du règlement européen SFDR, pour plus de transparence sur la prise en compte des caractéristiques extrafinancières.

Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en application.

Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits. Ces derniers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

En cohérence avec le processus d'investissement responsable de Meeschaert Amilton AM, le présent rapport explique la prise en compte du concept de double matérialité dans ses investissements :



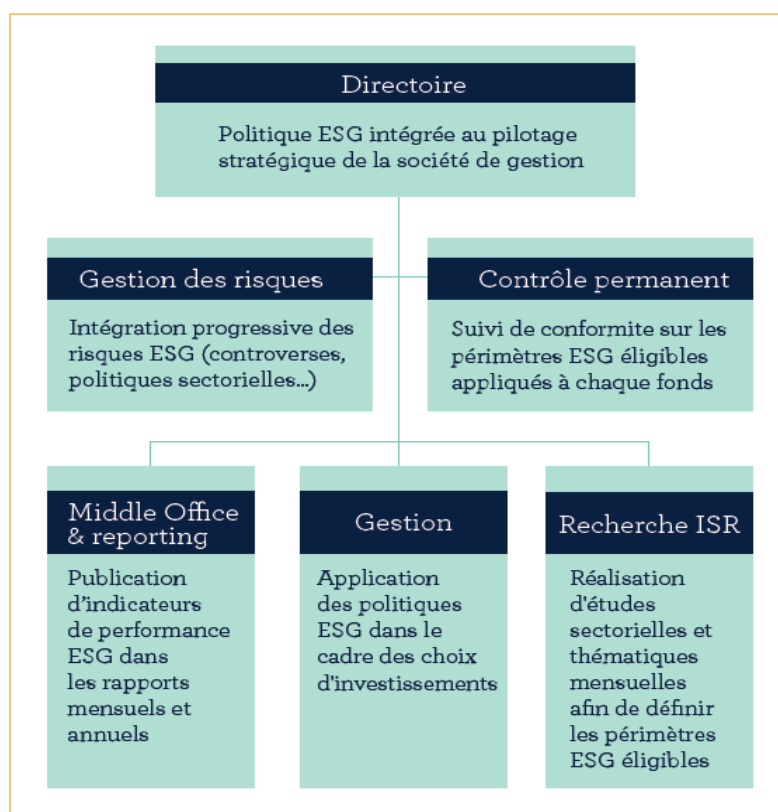
3 – Moyens à disposition

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion et est supervisée par le Directoire. Celui-ci valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre. En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM.

3.1 – Moyens humains

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes :

- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;
- **Direction** : le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).



3.2 – Moyens techniques

Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainability Proxinvest, ECGS et ScopeOne.

4 – Liste des OPC

Code isin part C	Libellé du fond	Typologie SFDR
FR0013041639	2I SÉLECTION	6
FR0010307876	ACTIONPRIVÉE ÉVOLUTIF	6
FR0013384062	ALPHA OPPORTUNITIES	6
FR0013528478	AMILTON GLOBAL PROPERTY	8
FR0010687749	AMILTON PREMIUM EUROPE	8
FR0011269042	AMILTON SHORT DURATION	6
FR0010561415	AMILTON SMALL CAPS	6
FR0011668730	AMILTON SOLUTION	6
FR0011507193	AMILTON STRATEGIC INCOME	6
FR0013521895	ARARAT	8
FR0013251816	ARTHRITIS SOLIDINVEST	8
FR0010305201	BF ÉVOLUTION	6
FR0013468899	EPARINTER RETRAITE DURABLE	8
FR0013299674	ETHICARE	8
FR0000970899	ETHIQUE ET PARTAGE - CCFD	8
FR0013523065	EXPERTISE RÉACTIVE	6

FR0010971085	<i>FAUVETTES</i>	6
FR0013058112	<i>FCP NICCOLO POLO</i>	6
FR0010077917	<i>INDÉPENDANT PATRIMOINE</i>	6
FR00140017R9	<i>KAOLIN SMART CORE</i>	6
FR0010568683	<i>LANREZAC PATRIMOINE</i>	6
FR0000448953	<i>MAM ASIA</i>	8
FR0000988933	<i>MAM ENTREPRISES FAMILIALES</i>	8
FR0000981946	<i>MAM EURO HIGH YIELD ESG</i>	8
FR0000970881	<i>MAM EUROPA GROWTH</i>	6
FR0000978090	<i>MAM EUROPA SELECT</i>	6
FR0000971806	<i>MAM FLEXIBLE BONDS ESG</i>	8
FR0000970923	<i>MAM FRANCE RELANCE</i>	8
FR0013536240	<i>MAM HEALTHCARE GROWTH FUND</i>	6
FR0000448987	<i>MAM HUMAN VALUES</i>	8
FR0000971822	<i>MAM IMPACT GREEN BONDS (ex-MAM Transition Durable Obligations)</i>	9
FR0000970980	<i>MAM OBLI CONVERTIBLES ESG</i>	8
FR0000971863	<i>MAM OPTIMA 25-125</i>	6
FR0000971764	<i>MAM PATRIMOINE ESG</i>	8
FR0000982035	<i>MAM SHORT TERM BONDS ESG</i>	8
FR0013333523	<i>MAM SUSTAIN USA</i>	8
FR0000971913	<i>MAM TAUX VARIABLES ESG</i>	8
FR0000970949	<i>MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS</i>	9
FR0011276542	<i>MONESSOR</i>	6
FR0011507185	<i>MONINVEST</i>	8
FR0000970972	<i>NOUVELLE STRATÉGIE 50</i>	8
FR0013445079	<i>OPPORTUNITES STRATEGIQUES</i>	6
FR0013507035	<i>OPTIMUM ÉQUILIBRE</i>	6
FR0013318136	<i>PANORAMA PATRIMOINE</i>	6
FR0013314903	<i>PORTEURS D'ESPÉRANCE</i>	8
FR0011136563	<i>PROCLERO</i>	8
FR0007070644	<i>PSO</i>	6
FR0007012943	<i>ROCA MULTISTRATÉGIES</i>	6
FR0013445087	<i>SONOVA</i>	6
FR0010349977	<i>TEMPO</i>	6
FR0013356433	<i>UNIVERSITÉ DE STRASBOURG</i>	8
FR0007048996	<i>WORLD PERFORMERS</i>	6

5 – Politique de gestion des risques

5.1 – Gestion des risques ESG

La politique de gestion des risques de Meeschaert AM intègre la gestion des risques de durabilité et leur suivi via les process suivants :

- Suivi des mises à jour des bases de données ISR ;
- Suivi des ratios contraintes quantitatives ISR ;
- Suivi de l'exposition des investissements aux entreprises controversées sur l'ensemble des encours consolidés ;

- Analyse des notations Sustainalytics sur l'ensemble des encours consolidés ;
- Reporting dans le cadre des comités des risques.

5.2 –Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité (SFDR : article 3)

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, Meeschaert AM a établi une politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le process de prise de décisions en matière d'investissement. L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans leurs processus de prise de décision d'investissement.

Définitions : Risque de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de la gouvernance qui s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement.

Un risque en matière de durabilité peut avoir différents types d'origines possibles :

- Des externalités environnementales négatives (exemple : sécheresse, inondations, dangers biologiques...)
- Des facteurs endogènes à l'activité ou, en d'autres termes, les conséquences de l'impact de l'émetteur sur les facteurs E, S ou G.

• Risques environnementaux (changement climatique)

- **Risques physiques** qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme :

- la perte de valeur des placements détenus par les portefeuilles gérés et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ;
- l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs aux assurés ;
- le changement climatique ou la perte de biodiversité sont intégrés à ce risque.

- **Risques de transition** qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement Taxinomie, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement.

Ces risques sont liés par exemple à :

- une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES) ;
- des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES.

- **Risques juridiques et de réputation** liés aux impacts financiers des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, comme :

- des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ;

- des assurances professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.

• Risque social

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction clients...

• Risque de gouvernance

Le risque de gouvernance englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de responsabilité sociétale (RSE).

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés. Meeschaert Amilton AM prend ces facteurs en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements.

Meeschaert AM intègre les risques en matière de durabilité dans son process normal de gestion avec pour objectif leur réduction via la mise en place et le déploiement :

- d'une politique relative aux controverses : exclusion des niveaux de controverses Sustainalytics 4 et 5.
- d'une politique d'exclusion sectorielle générale et spécifique à certains fonds : Une première démarche d'exclusion intervient en amont de l'analyse ISR des entreprises. Pour l'ensemble des fonds, deux activités font l'objet d'une politique d'exclusion : les armes controversées et le charbon. Concernant les fonds ISR, d'autres exclusions sectorielles peuvent également être appliquées pour les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5 % du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, les OGM et les pesticides.
- d'une politique d'engagement actionnarial : Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement actionnarial dès 2013, afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Il peut prendre la forme de dialogue (lettres et rencontres), de participation aux assemblées générales et de dépôts de résolution. http://www.pitchme-am.com/system/amilton/ckeditor_assets/attachments/82/politique-dengagement.pdf
- d'une politique de réduction de l'exposition aux énergies fossiles : La société de gestion s'est dotée d'une politique sectorielle pétrole et gaz. http://www.pitchme-am.com/system/amilton/ckeditor_assets/attachments/85/politique-sectorielle-petrole-et-gaz-3.pdf. De plus, le fonds Ethique et Partage - CCFD exclut les titres européens qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz et de pétrole.
- d'une politique de sortie du charbon : En juin 2020, Meeschaert AM a annoncé avoir finalisé son désinvestissement des entreprises impliquées dans l'exploitation de mines de charbon thermique et a publié sa politique de sortie du charbon. Meeschaert AM a franchi une

nouvelle étape importante dans ses engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et renforce ainsi sa prise en compte des risques climatiques dans ses stratégies d'investissement. http://www.pitchme-am.com/system/amilton/ckeditor_assets/attachments/81/politique-charbon-mam.pdf

Intégration des risques en matière de durabilité au travers de la documentation réglementaire des produits Meeschaert Amilton AM

Au travers de la documentation réglementaire des produits Meeschaert Amilton AM (le prospectus, le règlement, le DICI ou les statuts), chaque portefeuille géré présente ses objectifs généraux en termes financiers et extra-financiers.

Meeschaert Amilton AM a défini une méthodologie d'analyse ISR adaptée à chaque classe d'actifs et de catégorie d'émetteurs dans lesquels Meeschaert Amilton AM investit. Pour chacun des fonds ISR ouverts, la documentation légale est disponible sur le site internet de Meeschaert AM et précise la stratégie mise en œuvre. Pour les fonds dédiés, Meeschaert AM fournit un reporting comportant un volet ISR aux porteurs sur demande.

La performance ESG et de durabilité

La performance ESG et de durabilité sur les actifs en portefeuille fait l'objet d'un suivi et celui-ci est communiqué aux investisseurs via des reportings :

- Rapports d'impact
- Codes de transparence
- Empreintes
- Rapports mensuels ESG des fonds

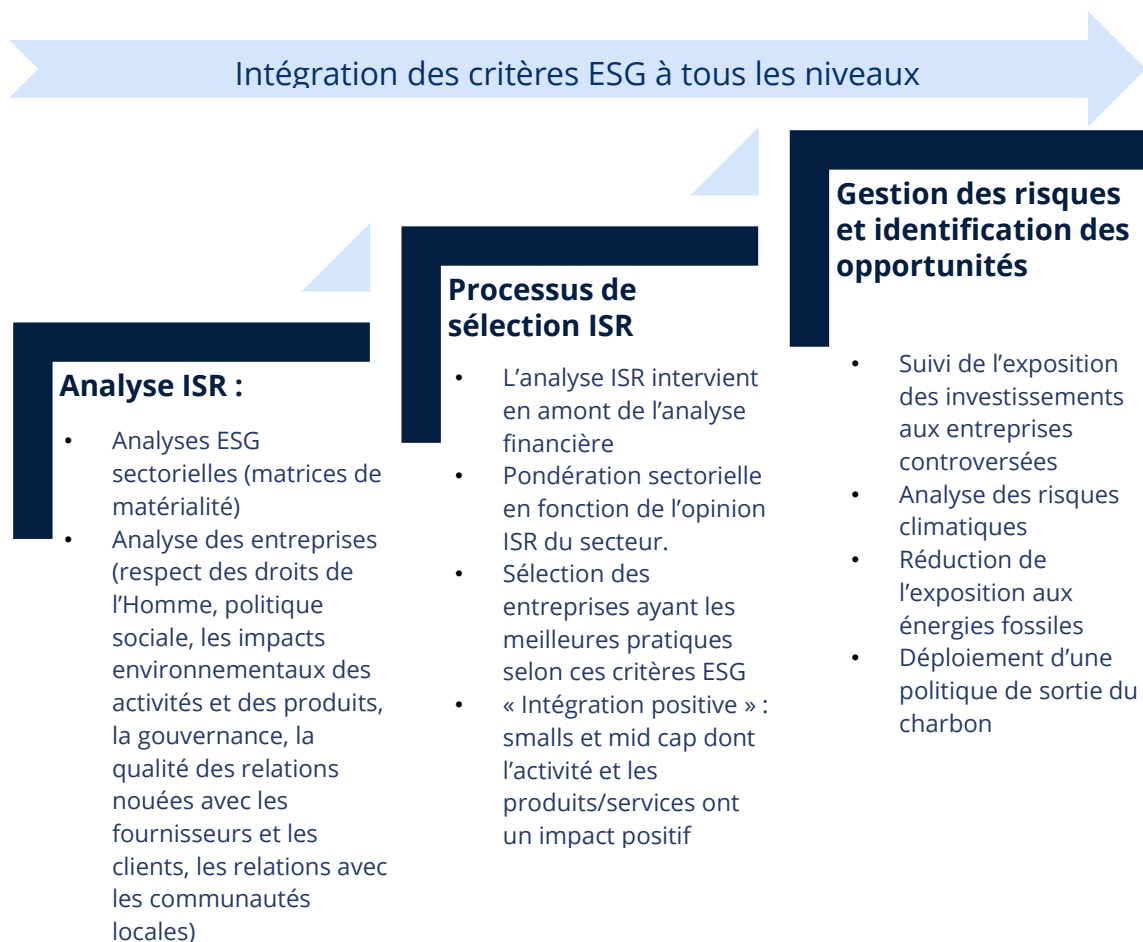
Meeschaert AM privilégie le dialogue avec ses souscripteurs et garantit la transparence sur sa gestion ISR en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. Pour cela, plusieurs outils et modes de communication sont en place afin de favoriser la bonne compréhension des investisseurs intéressés par ces produits.

6 – Intégration des critères ESG

L'équipe ISR a défini une méthodologie d'analyse ISR adaptée à chaque classe d'actif et de catégorie d'émetteurs dans lesquels Meeschaert AM investit.

Pour chacun des fonds ISR ouverts, la documentation légale est disponible sur le site internet de Meeschaert AM et précise la stratégie mise en œuvre.

Pour les fonds dédiés, Meeschaert AM fournit aux porteurs sur demande.



6.1 – Les exclusions sectorielles

Une première démarche d'exclusion intervient en amont de l'analyse ISR des entreprises. Pour l'ensemble des fonds, deux activités font l'objet d'une politique d'exclusion : les armes controversées et le charbon. Concernant les fonds ISR, d'autres exclusions sectorielles peuvent également être appliquées pour les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, les OGM et les pesticides.

6.2 – La méthodologie qualitative

Cette méthodologie est la méthodologie historique développée en interne par l'équipe ISR, appliquée sur les actions européennes. Elle repose sur une étude préalable des enjeux ESG du secteur et l'analyse détaillée des pratiques RSE des entreprises dont l'objectif est de sélectionner les entreprises les mieux positionnées au sein de leur secteur au regard des enjeux les plus matériels.

L'analyse sectorielle

Au préalable des analyses des entreprises, l'équipe ISR réalise l'analyse des enjeux ESG matériels propres au secteur étudié. Elle aboutit à la hiérarchisation des risques et opportunités ESG du secteur selon la matérialité, synthétisée par la matrice de matérialité.

Les matrices de matérialité sectorielles permettent de définir l'opinion ESG du secteur. Un taux de sélectivité cible est ensuite défini en fonction du secteur.

Les secteurs dont l'opinion ESG est négative entraîneront un objectif de sélectivité de 30% des entreprises du secteur, les secteurs dont l'opinion ESG est neutre entraîneront un objectif de sélectivité de 50% et enfin, ceux dont l'opinion ESG est positive entraîneront un objectif de sélectivité de 70%.

Opinion ESG



Opinion négative	Opinion neutre	Opinion positive
•Aérospatial et défense •Banques •Boissons •Distribution •Marchés de capitaux •Mines et métaux •Pétrole et gaz •Services financiers diversifiés •Tabac •Vente de produits de base et alimentaires	•Assurance •Automobile •Chimie •Conglomérats industriels •Construction et ingénierie •Emballages •Equipements et services de santé •Equipements et services énergétiques •Hôtels, restaurants et loisirs •Immobilier •Internet et vente directe •Machines •Matériaux de construction •Médias (interactifs, divertissements) •Produits de construction •Produits de luxe •Produits d'hygiène et ménagers •Services commerciaux •Services professionnels •Sociétés commerciales et distributeurs •Textiles •Transport (air, marine, logistiques, infra) •Vente au détail •Vente spécialisée •Electricité •Gaz •Multi-utilities	•Biotechnologies •Equipementiers automobiles •Equipements électriques •Pharmaceutique •Household durables •Logiciels et services IT •Outils et services pour les sciences de la vie •Producteurs indépendants d'électricité / Energies renouvelables •Produits alimentaires •Produits forestiers et papiers •Semiconducteurs et équipements •Services d'eau •Services de télécommunication •Technologie hardware et équipement

L'analyse des entreprises

Les entreprises du secteur sont ensuite analysées au regard des risques et opportunités définis dans la matrice de matérialité. Ainsi, deux dimensions sont intégrées à l'analyse des entreprises :

- Les pratiques en termes de responsabilité sociale des entreprises et l'exposition à des controverses ESG:
 - la politique sociale menée par les entreprises
 - les politiques environnementales
 - le respect des droits de l'Homme
 - la qualité des relations nouées avec les parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).
 - les partenariats tissés avec les communautés locales des lieux d'implantation
 - la gouvernance mise en œuvre
- Leur contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :
Cette contribution est évaluée par l'impact sociétal et environnemental des produits.

Les études mensuelles sont élaborées par l'équipe ISR sur la base des informations ISS ESG, Sustainability et Ethifinance. Les études sont ensuite présentées devant un comité ISR, composé de l'association Ethique et Investissement ainsi que de l'ONG CCFD-Terre Solidaire et la Fondation Notre Dame. Ce comité débat sur les sociétés et apporte ses informations et ses opinions sur les entreprises étudiées.

Chaque année, l'équipe ISR prévoit 10 réunions dans l'année, portant sur au moins :

- 8 études sectorielles,
- 1 étude thématique,
- 1 réactualisation multisectorielle.

Une synthèse est ensuite présentée aux gérants de Meeschaert Amilton AM.

Programme de recherche 2021	
janv-21	Réactualisation multisectorielle
févr-21	Biens d'équipement : machines
mars-21	Biens d'équipement : matériaux de construction, composants électriques ...
avril-21	Médias et divertissements
juin-21	Distribution alimentaire et de détail
juillet-21	Logiciels et services informatiques
sept-21	Etude thématique cross-sectorielle
oct-21	Assurance
nov-21	Télécommunications
déc-21	Pharmaceutique et biotechnologie

L'équipe ISR couvre historiquement le Stoxx 600 ainsi qu'une partie du S&P500 et certaines petites et moyennes capitalisations en dehors du scope du Stoxx600, qui présentent un potentiel bénéfice social environnemental en lien avec l'activité ou ses pratiques. Pour ces entreprises, Meeschaert AM fait appel à Ethifinance, qui analyse et note les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance ainsi que des parties prenantes externes.

Le processus de sélection ISR

L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels les fonds ISR investissent. La méthode de sélection ISR des entreprises repose sur trois étapes :

- 1) **La pondération sectorielle.** Aucun secteur n'est exclu dans cette méthode. Toutefois, un taux de sélectivité est défini en fonction de l'opinion ESG du secteur.
- 2) **L'intégration positive** élargit le spectre de la gestion ISR à des émetteurs de petites et moyennes capitalisations. Ces sociétés, issues d'un secteur ayant un impact positif significatif sur la société, intègrent l'univers d'investissement du fonds.
- 3) La compréhension économique et financière du secteur enrichit le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et thématiques. Cette appréhension sectorielle globale nous semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises.

Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert AM.

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée. Le processus ISR conduit

à intégrer entre 30% et 80% des entreprises analysées sur les critères ESG. En effet, ce taux de sélectivité peut varier selon le cahier des charges ISR de l'OPC.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

L'analyse des green, social, sustainable bonds et des sustainability linked bond

22% des encours obligataires sont des obligations vertes, sociales ou des obligations assorties d'objectifs ESG

Meeschaert AM investit également dans des obligations vertes et sociales, dont les fonds sont alloués à des projets dédiés contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore à l'adaptation aux conséquences du changement climatique, mais aussi aux systèmes de santé, à l'éducation ou au soutien économique des petites et moyennes entreprises.

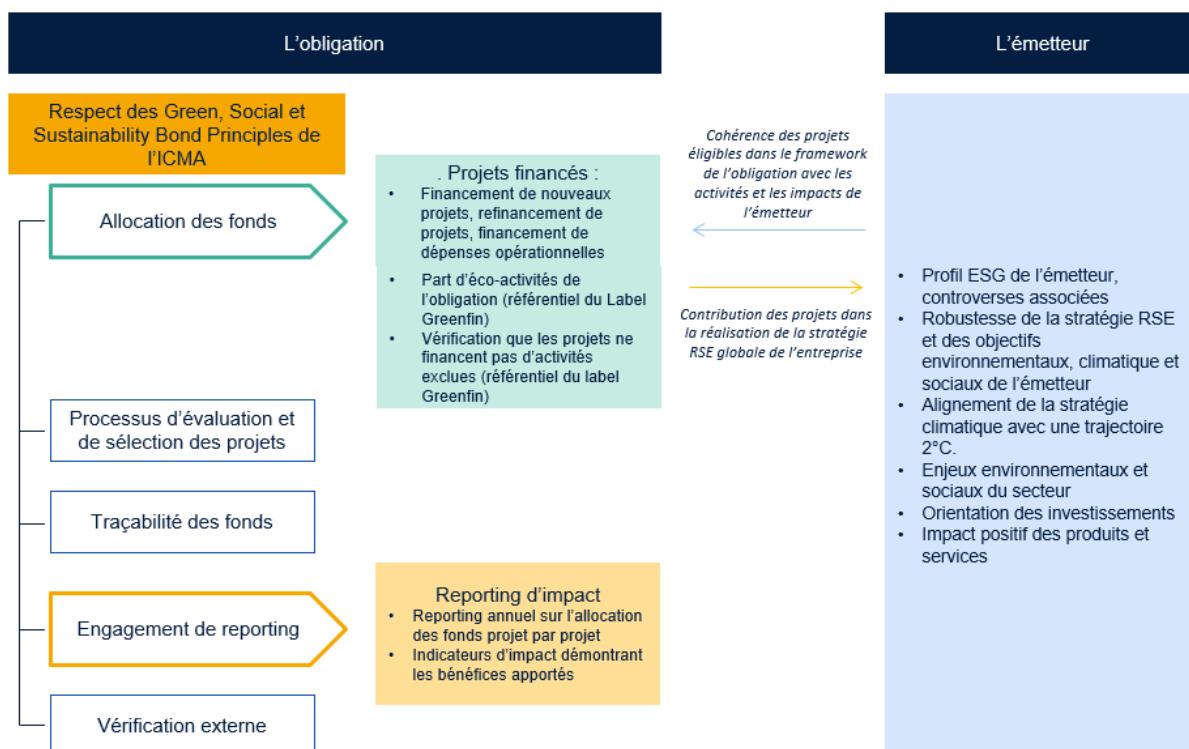
Une base de données d'obligations vertes, sociales ou durables a été constituée au fil du temps par l'équipe ISR et les gérants obligataires.

L'analyse des obligations vertes, sociales et durables comprend :

- Le respect des Green, Social et Sustainable Bonds Principles de l'International Capital Market Association¹ (dont les lignes directrices sont détaillées dans le schéma ci-dessous)
- L'allocation des fonds : vérification que les fonds ne seront pas alloués à des projets faisant l'objet d'une exclusion telles que précisées par le référentiel du Label Greenfin².
- La part d'éco-activités : part des fonds alloués à des projets relevant des écoactivités du label Greenfin
- Les pratiques ESG de l'émetteur, son positionnement pour une transition durable, et la cohérence des projets financés avec la stratégie de l'entreprise.

¹ ICMA : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

² Référentiel du label Greenfin : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Label_TEEC_labellisation_r%C3%A9f%C3%A9rentiel_0.pdf



L'équipe ISR estime la part d'éco-activité de chaque green bond, selon une nomenclature définie par les Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique. Cette nomenclature précise, au sein de 8 activités, les sous-activités éligibles qui répondent à des réalités environnementales précises. Parmi les 8 activités, on retrouve l'énergie, le bâtiment, la gestion des déchets, l'industrie, le transport propre, les technologies de l'information et de la communication, l'agriculture et les forêts, l'adaptation au changement climatique.

Les investissements de Meeschaert Amilton AM dans ces obligations vertes, sociales et sustainability linked-bond ont nettement progressé des dernières années. En effet, les obligations vertes et sociales représentaient **22%** des encours obligataires de Meeschaert AM au 31/12/2021, contre 8% au 30/09/2020 et 5% au 25/09/2019.

6.3 – La méthodologie quantitative

Le process de sélection ISR quantitatif

Les fonds qui reposent sur cette méthodologie pratiquent sur leurs univers de départ les démarches d'exclusion suivantes :

- 1) Emetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM, les pesticides et le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).
- 2) Emetteurs faisant l'objet d'une controverse de niveau 4 ou de niveau 5 selon Sustainalytics
- 3) L'exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs

La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.

4) Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

6.4 – la méthodologie Transition Durable

Afin de répondre aux enjeux de la transition juste, Meeschaert AM a lancé le fonds MAM Transition Durable Actions. Celui-ci vise à investir à la fois dans les entreprises offrant par leur offre de produits et services des solutions techniques, technologiques aux enjeux de la transition durable, mais aussi à accompagner les entreprises ayant amorcé leur transition énergétique.

Le fonds investit dans des tendances de long terme répondant à l'urgence climatique et à des problèmes de santé publique devenus des préoccupations majeures pour les gouvernements et les citoyens.

Véritable opportunité de croissance, la transition durable est un outil d'innovation, de différenciation et de performance pour les entreprises permettant au fonds de profiter de l'émergence de nouvelles thématiques d'investissement comme les énergies renouvelables, l'hydrogène, les véhicules électriques, les ingrédients naturels, les semi-conducteurs, les bâtiments verts... Des thématiques permettant d'investir aujourd'hui dans le monde de demain.

L'identification des entreprises positionnées pour répondre aux enjeux de la transition vers une économie durable, par leur offre de produits et services ou leurs engagements de transformation, ainsi que l'analyse ESG de ces entreprises, interviennent en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lequel investit le fonds MAM Transition Durable Actions.

L'univers d'investissement est mondial. Initialement, il englobe notamment le Stoxx 600, le S&P500, ainsi que certaines entreprises asiatiques, et un vivier d'entreprises supplémentaires de petites et moyennes capitalisations présentant un bénéfice environnemental en lien avec son activité ou ses pratiques.

1 Exclusion des activités néfastes à l'environnement

Sont exclus des périmètres MAM Transition Durable les émetteurs dont plus de 5% de leur chiffre d'affaires est réalisé dans les activités néfastes à l'environnement : extraction du charbon, extraction de pétrole, production d'électricité à partir du charbon, production de pesticides, production de tabac, production d'OGM

2 Identification des entreprises répondant à la thématique « Transition durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs : un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une des trois catégories suivantes :

	Solutions	Entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires sur une ou plusieurs activités porteuses de solutions pour la transition énergétique et écologique
	Best Effort	Entreprises des secteurs carbo-intensifs en transformation vers une économie bas carbone
	Best Performance	Entreprises les mieux positionnées vis-à-vis de leurs pairs pour le scénario 2°C

3 Intégration de critères sociaux et de gouvernance

Pour les entreprises identifiées sur la thématique de la transition durable :

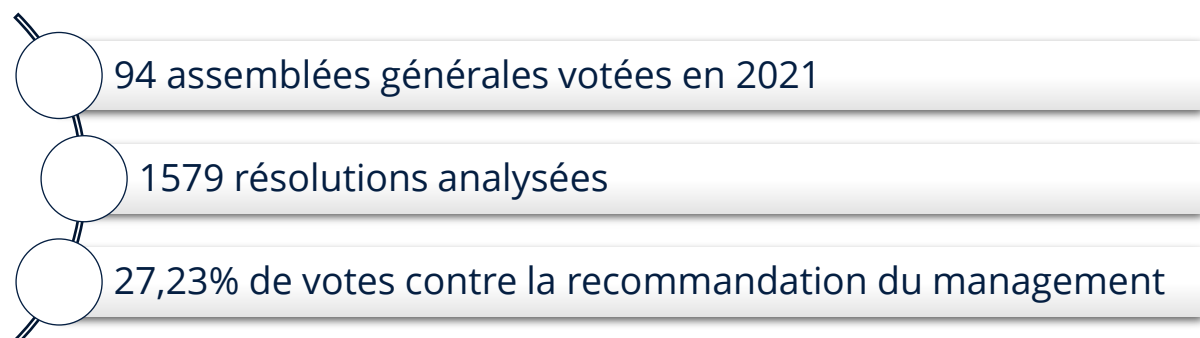
- Vérification que celles-ci n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales.
- Vérification des controverses ESG : les entreprises à forte controverse, ou ne prenant pas suffisamment en compte l'impact social d'une telle transition, sont exclues de l'univers éligible

4 Bond et Stock picking pour la constitution du portefeuille MAM Transition Durable Actions

Pour chaque catégorie, sélection des titres offrant le meilleur potentiel d'appréciation selon des critères d'analyse fondamentale et d'analyse technique

7- L'engagement actionnarial : vote aux assemblées générales, dialogue et engagement actionnarial

7.1 – Le vote aux assemblées générales



Meeschaert Amilton AM a élaboré une **Politique de vote** qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert Amilton exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles fassent partie du TOP 10 des positions les plus grandes de la Maison, ou pour lesquelles les positions détenues par Meeschaert Amilton AM représente 1% du capital social.

La politique de vote de la société de gestion s'articule autour de huit grands principes :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale
- Transition juste vers une économie bas carbone

Meeschaert Amilton AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de sa taille, de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

Pour l'analyse des enjeux de gouvernance d'entreprise ainsi que le vote aux assemblées générales, l'équipe ISR s'appuie sur les analyses de l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires Proxinvest et le réseau ECGS.

En tant qu'entité indépendante de tout établissement financier multi-activité pouvant introduire un risque de conflit d'intérêts, Meeschaert Amilton AM écarte ce risque dans la gestion de l'activité de vote. D'une manière générale, la Société de gestion s'appuie sur une organisation et la définition de règles contraignantes pour ses dirigeants, collaborateurs et administrateurs afin de limiter au maximum et encadrer si nécessaire les risques de conflits d'intérêts.

L'exercice des droits de vote est appliqué dans le strict intérêt des porteurs.



Chaque année, Meeschaert AM publie les [statistiques de vote](#) pour chacune des résolutions votées sur son site internet ainsi qu'un reporting de vote fonds par fonds.

7.2 – L'engagement actionnarial



Le réseau Shareholders for Change, un réseau d'engagement collaboratif européen

Meeschaert AM a renforcé son engagement en décembre 2017 en participant à la création du réseau européen Shareholders for Change. L'objectif est de fédérer des acteurs européens très impliqués localement dans l'engagement actionnarial pour participer conjointement aux Assemblées générales, co-signer des lettres aux entreprises, rencontrer les sociétés et échanger sur les engagements respectifs. Les sept membres fondateurs, représentant un actif sous gestion total de 22 milliards d'euros, sont implantés dans différents pays :

Allemagne : Bank für Kirche und Caritas eG,

Autriche : Fair-finance Vorsorgekasse,

Espagne : Fundacion Fiare,

France : Ecofi Investissements et Meeschaert AM,

Italie : Etica Sgr, Gruppo Banca Etica et Fondazione Finanza Etica.

Depuis la création, le réseau s'est étoffé et compte désormais 13 membres, représentant 30 milliards d'euros, et plusieurs actions ont été menées où Meeschaert a été proactif, notamment :

- **La co-déposition d'une résolution à l'AG d'H&M en mai 2019** avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau Shareholders for Change, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunérations basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société ;
- **La rédaction et publication en mai 2019** du rapport sur la gestion des chaînes d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique. Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées par la suite.



Tous les ans, le réseau publie un bilan des actions d'engagement menées par ses membres au cours de la saison des Assemblées générales. De même, les conclusions des campagnes d'engagement thématiques sont disponibles au sein des rapports d'engagement et sur le site internet du réseau.

A titre d'exemple, les résultats de la campagne « Bad connection » menée sur la responsabilité fiscale dans le secteur des télécom est disponible [ici](#)



8 - Engagement pour la Transition énergétique et écologique

8.1 - Politique de prise en compte des incidences négatives (SFDR : article 4)

Meeschaert Amilton AM tient compte des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

La politique de prise en compte des incidences négatives présente les informations sur le processus de recensement et de hiérarchisation des PAI ("Principle Adverse Impacts"), conséquences négatives des investissements ESG) et des indicateurs y afférents. Meeschaert Amilton AM a procédé dans le tableau suivant :

- au recensement des PAI
- à la description des indicateurs permettant leur suivi
- et la source utilisée pour le suivi des indicateurs.

Indicateurs obligatoires (PAI)	Description de l'indicateur	Meeschaert	Stoxx 600	Indice composite IG & HY
Indicateurs obligatoires - énergie et émissions de GES				
1. Emissions de GES totales du portefeuille	Cumul des émissions de GES scopes 1, 2 et 3	1 875 229	1 692 541	
	source : ISS ESG	79.75%	97.3%	
2. Empreinte carbone du portefeuille	Emissions de GES scopes 1, 2 et 3 par M EUR de valeur d'entreprise	745.38	764.33	625.64
	source : ISS ESG	89.35%	97.3%	91.4%
3. Intensité carbone des entreprises en portefeuille	Emissions de GES scopes 1, 2 et 3 par M EUR de CA	140.14	224.94	223.74
	source : ISS ESG	79.75%	97.3%	89.14%
4. Exposition aux entreprises du secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	4.61%	11.97%	11.6%
	source : ISS ESG	90.61%	100%	96.38%
5. Part d'énergie non renouvelable dans la consommation et production d'énergie des entreprises en portefeuille (en %)	Consommation d'énergie non-renouvelable	77.04%	74.31%	81.95%
	source : ISS ESG	41.29%	58.10%	20.31%
	Production d'énergie non-renouvelable	0.02%	0.04%	0.05%
	source : ISS ESG	89.97%	94.02%	92.54%
6. Intensité de consommation d'énergie dans les secteurs à fort impact, par secteur (en GWh par M€ de CA des entreprises en portefeuille)	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur agriculture, forêt et pêche	≈ 0.25	≈ 0.3	
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur minier	≈ 1.5	≈ 2	≈ 5.7
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur manufacturier	≈ 0.65	≈ 0.6	≈ 0.6
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur utilities électricité et gaz	≈ 3.6	≈ 2.7	≈ 3.4
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur utilities eau et déchets	≈ 0.7	≈ 2.4	≈ 3.9
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur de la construction	≈ 0.3	0.25	≈ 0.4
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur du commerce de gros et de détail, de réparation de véhicules à moteur et de motos	≈ 0.1	≈ 6.1	≈ 0.1
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur transport et stockage	≈ 0.6	≈ 1.35	0.7
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
	Intensité d'énergie consommée (en GWh par M€ de CA) dans le secteur immobilier	≈ 0.1		
	source : ISS ESG	35%	59%	33%
Indicateurs obligatoires - biodiversité				
7. Activités affectant négativement des zones sensibles pour la biodiversité	Part en % des investissements dans des entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité via leurs implantations ou leurs activités	0%	0.11%	0.16%
	source : ISS ESG	92.23%	100%	97.01%
Indicateurs obligatoires - eau				
8. Emissions dans l'eau	tonnes de rejets dans l'eau par les entreprises en portefeuille, en M € investis	1.74	2.49	6.766
	source : ISS ESG	4.2%	18%	2.8%
Indicateurs obligatoires - déchets				

9. Ratios de déchets dangereux	tonnes produites par les entreprises en portefeuille, en M € investis	267.06	4 333.77	90.959
	source : ISS ESG	11%	24.5%	4.6%
Indicateurs obligatoires - enjeux sociaux et emploi				
10. Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	en % du portefeuille	0.5%	3.94%	2.19%
	source : ISS ESG	92.23%	100%	97.01%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte Mondial et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	en % du portefeuille	8.19%	6.62%	5.77%
	source : ISS ESG	77.9%	99.76%	69.63%
12. Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes	Moyenne non ajustée des écarts de rémunération entre les sexes des entreprises bénéficiaires	0.08	0.11	0.09
	source : ISS ESG	5.62%	14.59%	10.98%
13. Diversité hommes-femmes aux conseils d'administration	ratio moyen au sein des entreprises en portefeuille	0.67	0.69	0.69
	source : ISS ESG	75.77%	99.98%	53%
14. Expositions aux armes controversées (MAP, ASM, armes chimiques et armes biologiques)	en % du portefeuille	0%	0%	0%
	source : ISS ESG	93.07%	100%	97.14%

8.2 – Alignement des portefeuilles avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris

Les encours sous gestion détenus par Meeschaert Amilton au 31/12/2021 ont une trajectoire potentielle estimée de 1.9°C d'ici à 2050 selon les données ISS ESG.

8.3 - Politique de sortie du charbon

Depuis la définition de la politique de sortie du charbon en juin 2020, Meeschaert Amilton AM a suivi plusieurs étapes dans le déploiement de sa politique

2020

Juin 2020 - Meeschaert AM avait finalisé l'exclusion des :

- entreprises exploitant des mines de charbon thermique
 - entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales
- Dialogue auprès des producteurs d'électricité :**
- Meeschaert AM leur demandait de définir un plan de fermeture des centrales avant janvier 2021, auquel cas, Meeschaert AM prévoyait :

- en 2021 : gel des investissements si pas de plan de sortie du charbon
- en 2022 : exclusion si plan de sortie du charbon incomplet

2021

Actions d'engagement collectif auprès des sociétés qui n'avaient pas de plan de sortie du charbon

- une société dans laquelle Meeschaert AM était investie: Engie
- Mise à jour de la politique de vote de Meeschaert AM**
- vote contre le renouvellement des administrateurs des sociétés concernées
- Suivi des plans de sortie du charbon des producteurs d'électricité**

2022

Mise à jour de la liste d'exclusion charbon :

- interdiction d'investir dans les producteurs n'ayant pas de plan de sortie.
 - exclusion des sociétés impliquées dans le développement d'infrastructures charbon
- Déploiement de la politique de sortie du charbon sur le périmètre Meeschaert Amilton AM**

Suivi et contrôle de la politique

Contrôles de niveau 1 :

Gérants : contrôle lors des décisions d'investissement et désinvestissement

Equipe ISR : suivi des plans de fermeture des centrales, dialogue et engagement auprès des entreprises, votes aux AG

Contrôles de niveau 2

Equipe Contrôle interne et conformité

Contrôle de risque global : blocage pré-trade sur les titres exclus par notre politique

Mise à jour annuelle de la politique

8.4 - Le secteur Pétrole et Gaz

Politique sectorielle

Meeschaert Amilton AM considère que le secteur pétrolier doit également jouer un rôle déterminant dans la transition énergétique. Chaque année, depuis 2019, Meeschaert Amilton AM

poursuit l'étude de son exposition aux secteurs carbo-intensifs, et en particulier les énergies fossiles.

Le secteur Pétrole et gaz a ainsi fait l'objet d'une revue approfondie, sur le plan sectoriel, et englobant l'analyse des entreprises du secteur.

Pour cela, l'équipe ISR a développé une grille d'analyse des stratégies climatiques mises en œuvre par les entreprises du secteur. Elle vise à évaluer la robustesse de ses stratégies, et leur compatibilité avec les engagements de l'Accord de Paris, en considérant les impacts directs et indirects des compagnies pétrolières.

Conscient de l'urgence climatique, Meeschaert Amilton AM est allé plus loin en menant une action d'engagement auprès du groupe Total lors de son Assemblée générale 2020. Ainsi, Meeschaert Amilton AM a mobilisé un groupement d'actionnaires et coordonné un dépôt de résolution climatique externe pour pousser l'entreprise à intégrer l'impact de ses produits dans sa stratégie climatique.

Ces derniers représentaient 80% du bilan carbone du groupe, raison pour laquelle nous avons souhaité dialoguer avec Total sur l'importance d'intégrer le scope 3 dans ses objectifs climatiques.

Dans la continuité de l'action menée en 2020, Meeschaert Amilton AM s'est engagé en 2021 aux côtés de Climate Action 100+ pour faire valoir le défi climatique comme enjeu clé des assemblées générales. L'engagement s'est traduit par le vote contre la résolution 14 sur la politique climatique à horizon 2030 du groupe pétrolier.

Sur la base de l'évaluation sectorielle publiée par Climate Action 100+, et à la suite des discussions menées avec Total, Meeschaert AM, aux côtés des actionnaires impliqués dans cette démarche, salue les mesures déjà prises pour lutter contre le changement climatique et les objectifs de réduction des gaz à effet de serre :

- L'entreprise a fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen et long terme en vue de sa stratégie de neutralité carbone d'ici 2050 dans le monde entier, intégrant les émissions des produits énergétiques vendus (Scopes 1, 2 et 3) ;
- L'objectif de réduction de l'intensité carbone pour 2030 a été porté de 15 % à 20 % (par rapport à 2015) dans le monde entier pour le Scope 3 (émissions indirectes) ;
- Les objectifs d'investissement dans les énergies renouvelables ont été augmentés, et visent maintenant une capacité brute de 100 GW d'ici 2030 ;
- Une gouvernance climatique est en place, avec des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de rémunération des dirigeants ;
- Des informations sont désormais fournies dans le document de référence sur les critères d'évaluation de l'économie du projet et l'impact sur les émissions de GES pour 8 investissements significatifs en 2020 ;
- Total s'est retiré de deux associations dont l'American Petroleum Institute (API) à la suite de l'examen annuel des positions sur le climat de chaque association ;
- Une résolution « *Say on Climate* », présentée par le conseil d'administration, fera l'objet d'un vote consultatif lors de l'assemblée générale du 28 mai 2021. Les actionnaires pourront alors se prononcer sur la stratégie de transition énergétique de l'entreprise et ses objectifs à horizon 2030.

Enfin, en 2022, Meeschaert Amilton AM a renforcé sa politique de vote pour soutenir les entreprises à porter à l'ordre du jour une résolution Say-on-climate, tout en définissant les exigences de transparence et d'alignement au scénario 1,5°C.

Suite retrait de la résolution externe envisagée par un groupement d'investisseurs, Meeschaert Amilton AM a voté contre la résolution 16 soumise à l'ordre du jour par le conseil d'administration de TotalEnergies car :

- Les objectifs de réduction de GES ne sont pas compatibles avec les accords de Paris (notamment car la stratégie repose sur le développement du gaz comme énergie de transition, TotalEnergies prévoit de poursuivre les investissements dans l'exploration et dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers, le groupe n'a pas fixé d'objectifs en valeur absolue.
- Les objectifs de réduction des émissions ne couvrent pas l'intégralité du Scope 3, le mix énergétique visé à 2025, et les objectifs intermédiaires ne sont pas publiés.

Exposition des positions détenues par Meeschaert Asset Management aux énergies fossiles

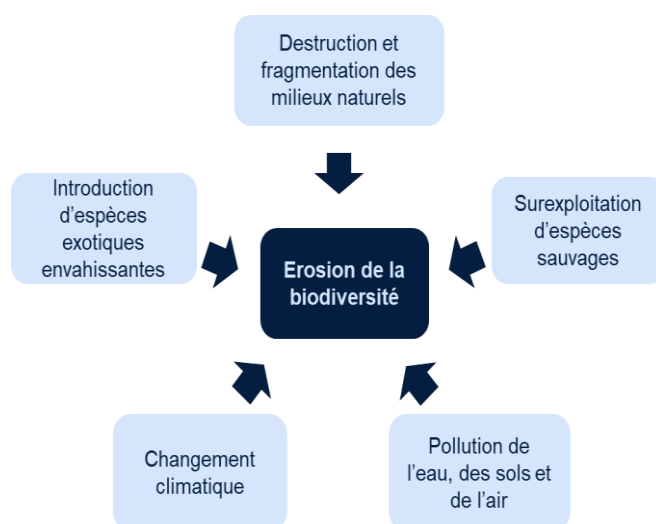
6,23% au 31/12/2021 (source : ISS ESG, Meeschaert AM)

8.5 - Préserver la biodiversité et les écosystèmes

55% du PIB mondial Menacé par l'effondrement des écosystèmes³

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Causes de l'érosion de la biodiversité :



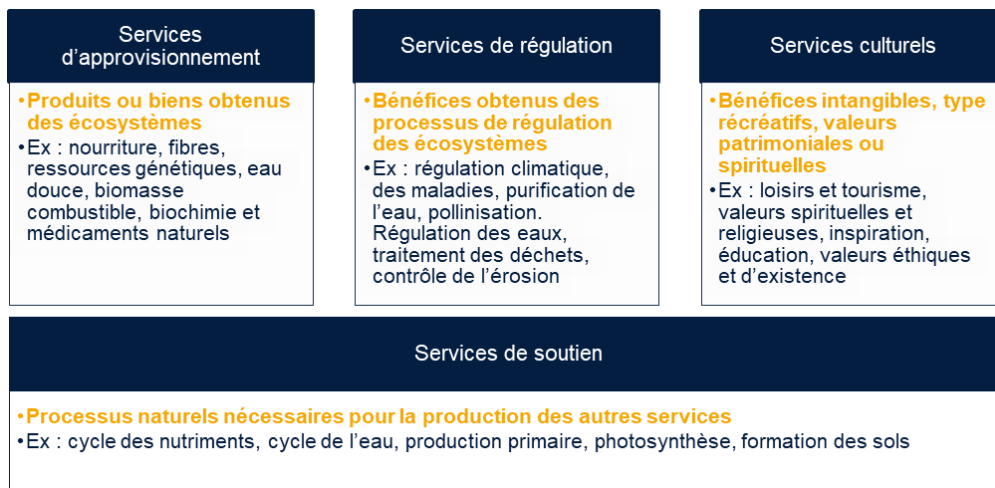
Le rapport de l'IPBES⁴ publié en mai 2019 alarme sur l'état de l'érosion de la biodiversité et fait état des principales causes de cette perte du vivant (schéma ci-contre). Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. La biodiversité fournit un grand nombre de services écosystémiques « gratuits » à

l'humanité et aux entreprises. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur ces services éco-systémiques.

³ ³ Etude 2020 Swiss Re : <https://www.swissre.com/media/news-releases/nr-20200923-biodiversity-and-ecosystems-services.html>

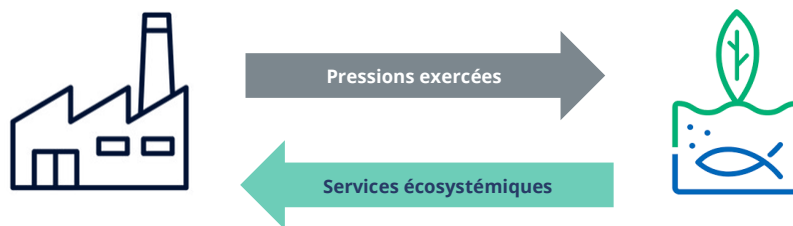
⁴ Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

Services écosystémiques :



Sources : Meeschaert AM, FAO

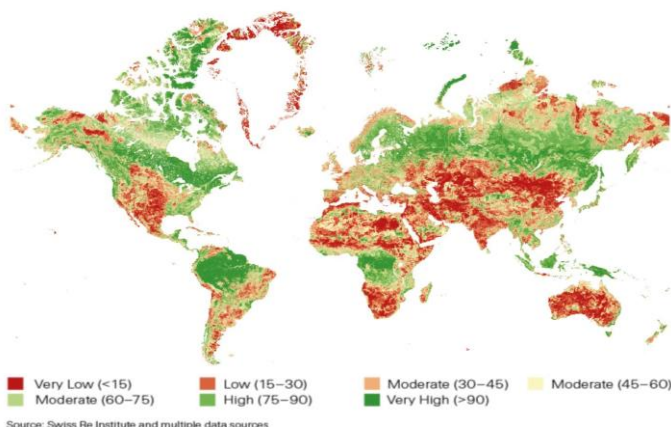
Ces services rendus par la nature sont directement menacés par l'épuisement des ressources induit par nos modes de production et de consommation linéaires. En effet, le « Jour du dépassement mondial » intervenu le 29 juillet en 2021, est chaque année de plus en plus précoce. Cette date correspond au jour à partir duquel l'humanité a consommé autant de ressources naturelles que ce que la planète peut renouveler dans la même année.



Les conséquences de cette érosion de la biodiversité sont multiples et mettent en péril non seulement notre économie mais également le maintien de l'Homme dans cet écosystème. La place de l'être humain est un élément central de notre philosophie d'investisseur responsable, ainsi, la prise en compte des enjeux de la biodiversité devient un critère prépondérant dans notre analyse.

L'état de la biodiversité à travers le monde :

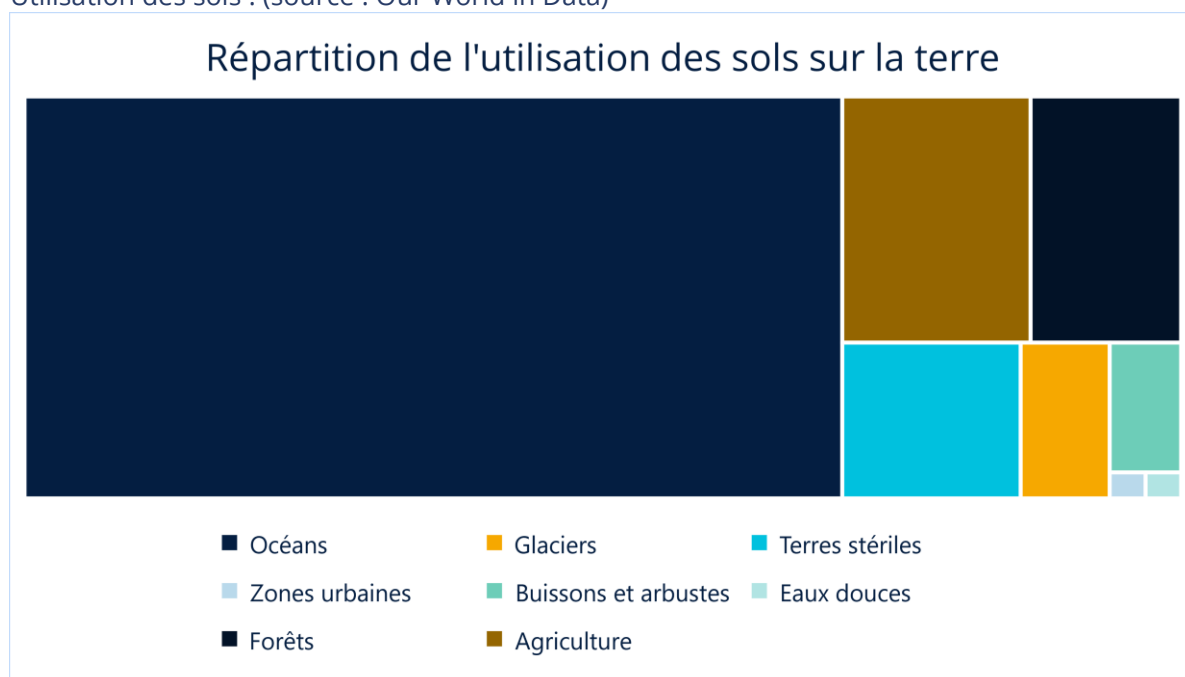
Global SRI BES Index map at 1 km² resolution



Selon le rapport de Swiss Re, tous les pays, développés ou en développement, sont concernés par le déclin de la biodiversité, et 39 d'entre eux sont particulièrement à risque car un tiers de leurs terres est déjà fragilisé. Mais le plus préoccupant vient des pays dont le PIB repose essentiellement sur les services rendus par la nature, notamment certains pays en développement riches en ressources avec de grands secteurs agricoles (ex : Kenya, Vietnam, Pakistan,

Indonésie, Nigeria). C'est au total 55 % du PIB mondial qui dépend d'une biodiversité en bonne santé.

Utilisation des sols : (source : Our World in Data)



A quels aspects de la biodiversité mon portefeuille est-il le plus dépendant ?

Voici une cartographie des niveaux de dépendance des principaux secteurs aux services écosystémiques ainsi que l'exposition des encours de Meeschaert Amilton AM à ces secteurs

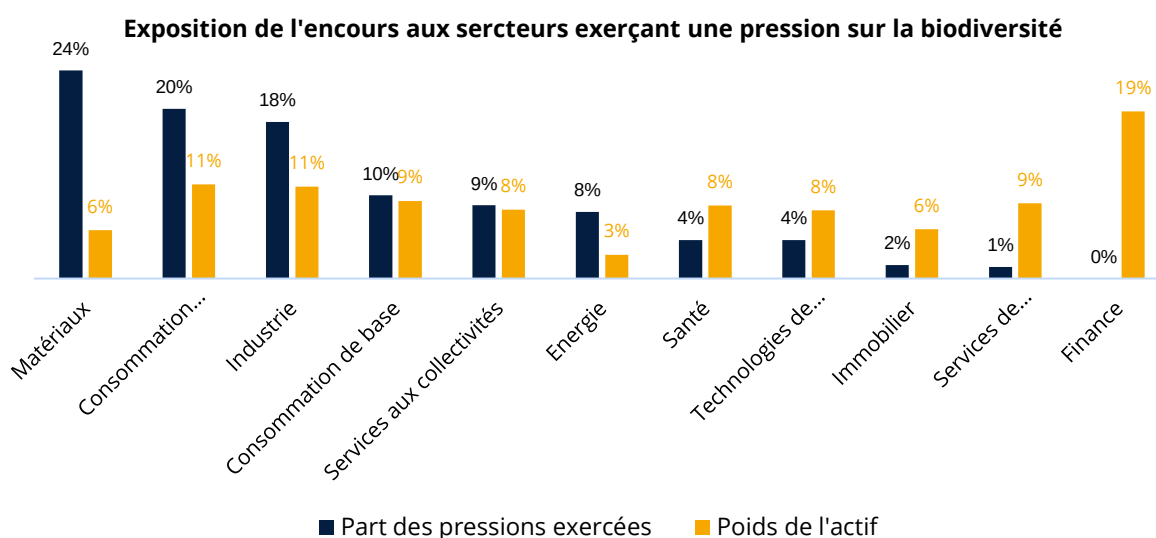
	Services aux collectivités - électricité	Electricité renouvelable	Aliments et viandes emballées	Gaz industriels	Chimie de spécialité	Services aux collectivités – gestion de l'eau
Exposition encours au 31/12/21	3,37%	1,11%	1,65%	1,32%	1,97%	1,61%
Régulation du climat						
Protection contre les inondations et tempêtes						
Nappes phréatiques						
Erosion						
Eau de surface						
Maintien du débit de l'eau						
Qualité de l'eau						
Fibres et autres matériaux						

Source : Outil Encore, Meeschaert Amilton AM

Quels sont les principaux impacts du portefeuille sur la biodiversité ?

D'après les données ENCORE, les secteurs exerçant les plus fortes pressions sur la biodiversité sont le secteur des matériaux, celui de la consommation discrétionnaire et enfin l'industrie.

Le graphique ci-dessous exprime l'exposition de l'encours aux secteurs, par degré d'impact sévère exercé sur la biodiversité :



Source : Outil Encore, Meeschaert Amilton AM

Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité

La Convention sur la biodiversité biologique, sous l'égide des Nations-Unies, a défini trois objectifs :

1. La conservation de la biodiversité
2. Une utilisation plus durable des milieux et des espèces
3. Le partage équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques

Par ailleurs, la Société de Gestion a entamé la réflexion sur la biodiversité dès 2019, en créant une gamme de fonds dédiée à la Transition Durable, dans laquelle la biodiversité est un élément clé.

Cette gamme repose de plus sur l'appui d'un Comité d'experts intégrant une association spécialisée : le Fonds de Dotation pour la Biodiversité.

Depuis 2019, la Société de Gestion est également membre du Club B4B+, (Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive) créé par la CDC Biodiversité, afin de co-construire et d'expérimenter le Global Biodiversity Score (GBS). Le Club facilite ainsi les retours d'expériences vis-à-vis de l'outil et permet d'alimenter la réflexion autour de l'empreinte biodiversité.

Dès 2020, l'équipe ISR a par ailleurs réalisé la première empreinte océans du fonds Transition Durable Actions, afin de mesurer la contribution des entreprises du portefeuille à la préservation de la biodiversité marine.

Celle-ci a fait l'objet d'une actualisation en 2021.

[Consulter l'Empreinte océans de MAM Transition Durable Actions au 31-12-2019](#)

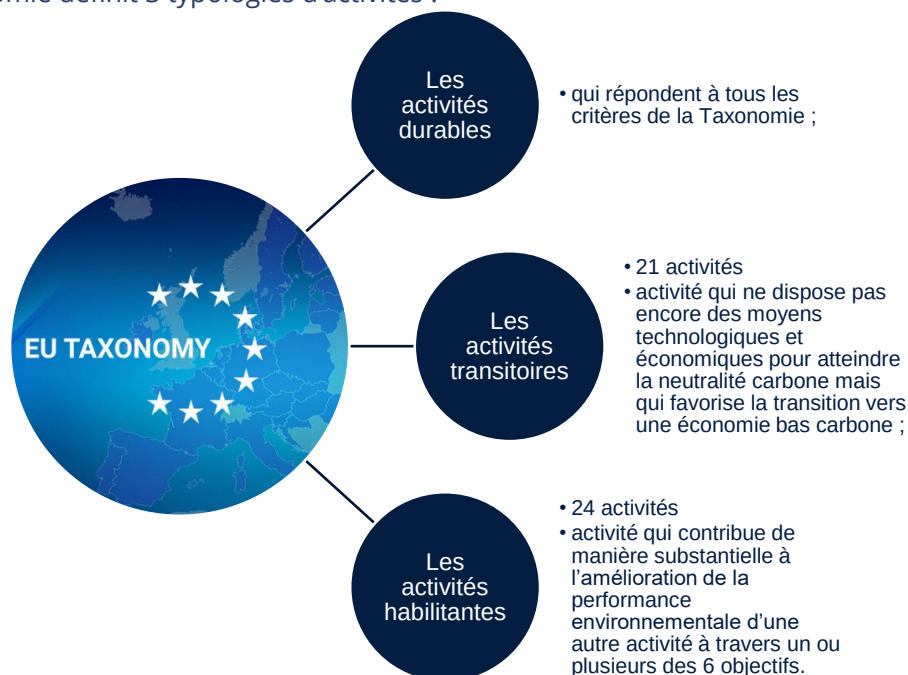
8.7 - Taxonomie

A ce stade, les critères de taxonomie couvrent les activités économiques d'environ 40 % des sociétés cotées, dans des secteurs qui sont responsables de près de 80 % des émissions directes de gaz à effet de serre en Europe.

Pour être considérée comme « durable », l'activité doit répondre à plusieurs critères :

- Contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux⁵ ;
- Ne pas causer de préjudice important à l'un des cinq autres objectifs (« Do Not Significant Harm principe » ou DNSH) ;
- Respecter des critères sociaux minimum (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

La taxonomie définit 3 typologies d'activités :



⁵ Les six objectifs environnementaux sont les suivants :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes



9 – Un engagement pour la transition juste

Un soutien au tissu économique français reconnu par le Label Relance

Les fonds MAM Entreprises Familiales et MAM France Relance ont reçu en novembre 2020 le label Relance⁶, pour une durée de quatre ans, afin d'accompagner le plan de reprise du gouvernement français et plus particulièrement de soutenir les petites et moyennes entreprises dans le contexte sanitaire et économique actuel.

Il vient récompenser le soutien essentiel apporté à la croissance et à l'emploi dans l'Hexagone par MAM Entreprises Familiales et MAM France Relance dont les portefeuilles sont investis respectivement à hauteur de 69 % (au 31/01/2022) et 99 % (au 31/03/2022) dans des entreprises françaises. De même, 34 % des investissements sont réalisés dans des PME et ETI françaises (capitalisation boursière inférieure à deux milliards d'euros) pour MAM Entreprises Familiales et 87 % pour MAM France Relance

10 - Mesure d'impact innovante

9.1 - Les empreintes

Meeschaert Amilton AM démontre son engagement perpétuel et son leadership dans la création de nouveaux indicateurs d'impact innovants qui traduise de manière très concrète et chiffrée le positionnement et la contribution de ses investissements à des enjeux et thématiques spécifiques.

L'empreinte sociale

Meeschaert AM a souhaité appliquer la même approche d'empreinte carbone d'un portefeuille aux enjeux sociaux afin d'apporter de nouvelles façons de prendre en compte les paramètres sociaux

⁶ <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/label-relance>

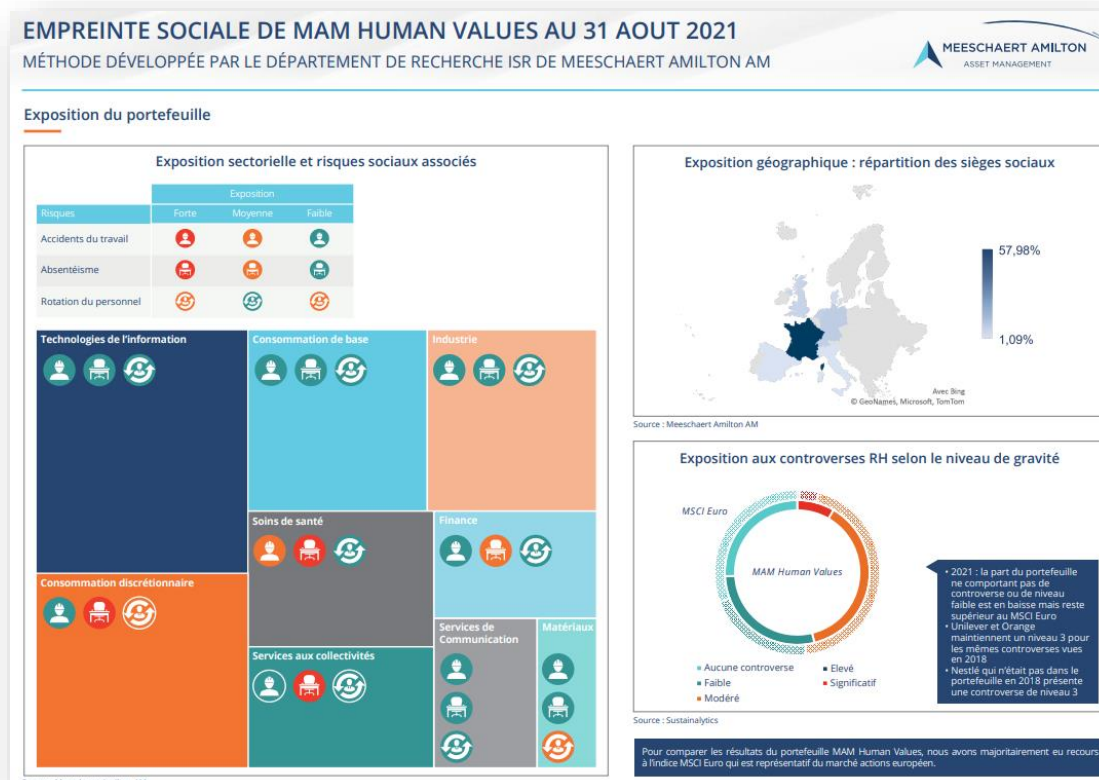
au sein des gestions. La première « Empreinte sociale » d'un fonds a donc été publiée en **septembre 2018** : celle de MAM Human Values.

L'empreinte sociale de plusieurs fonds Meeschaert AM a été actualisée et publiée depuis le lancement en 2018.

Des évolutions ont accompagné ces versions : analyse temporelle du portefeuille, intégration d'indicateurs liés à la formation et à l'engagement grâce à des taux de couverture qui s'améliorent d'année en année, modification de certaines études utilisées comme comparatif dû à un manque d'actualisation des données, parallèle réalisé en 2021 entre la pandémie du Covid-19 et la dimension sociale.

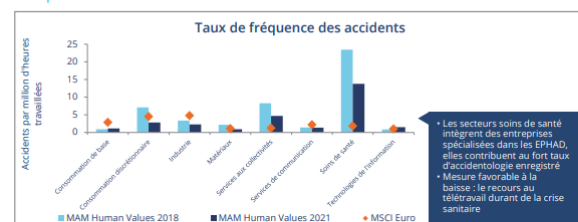
Le rapport annuel de l'Assurance maladie - risques professionnels dévoile une baisse de 17,7% des accidents du travail en 2020 en comparaison avec 2019. Le recul est proportionnel à la baisse de l'activité économique et au recours au chômage partiel et au télétravail. Cependant, les activités très sollicitées pendant la crise ont connu une hausse du nombre d'accidents : +2,4% chez les ambulanciers, +5% dans les centrales d'achats, +14% dans la vente à distance. Les accidents de trajet ont diminué de 19,7% en 2020, cela fait écho aux mesures prises lors de la pandémie.

La synthèse de l'empreinte sociale reprenant la totalité des indicateurs étudiés est disponible sur le site internet de Meeschaert Amilton AM (<https://meeschaertam.pitchme-am.com/system/meeschaertam/documents/attachments/000/000/437/original.pdf?1647276476>).

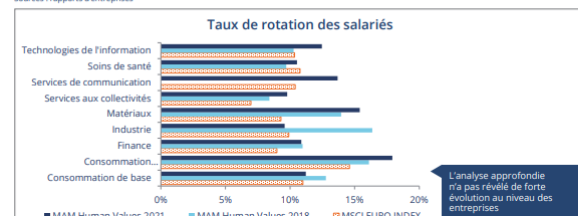


Indicateurs globaux d'impact

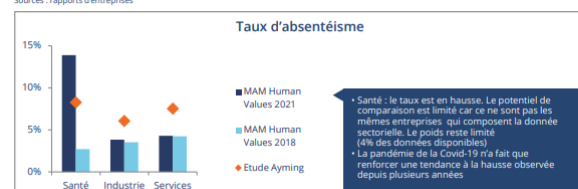
Comparaisons sectorielles



Sources : rapports d'entreprises

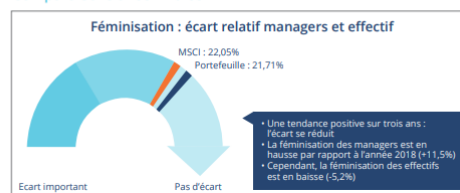


Sources : rapports d'entreprises

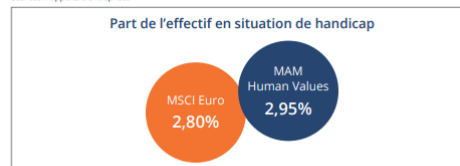


Sources : rapports d'entreprises, 13ème baromètre Ayming
Meeschaert Asset Management S. A. S au capital de 125 000 euros R.C.S. PARIS B 329 047 435 - NAF 6430 Z - Numéro de TVA intra-communautaire FR 89329047435 - Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-040 00025

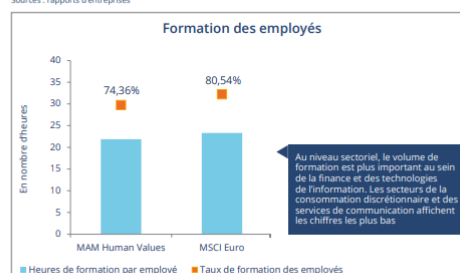
Comparaisons avec l'indice



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises

Empreinte sociale 02/2022

Voici les axes méthodologiques définis :

- Une **cartographie – sectorielle et géographique** - de l'exposition du portefeuille aux risques sociaux permet, au préalable, d'apporter un réel éclairage sur les thématiques les plus pertinentes,
- Une **classification sectorielle** reflétant les caractéristiques sociales de chaque activité est indispensable. La comparaison doit s'effectuer sur une base homogène, qui reflète la réalité industrielle et sociale d'une activité et non la construction de nomenclatures boursières, afin d'évaluer les performances sociales de façon cohérente,
- Des **indicateurs, comparés à des référentiels adaptés**, ont ainsi été conçus sur les thématiques suivantes : accidentologie, rotation du personnel, absentéisme, intégration de personnes en situation de handicap, féminisation, niveau de controverses sociales, formation.

Un rapport détaillé accompagné de notes méthodologiques a été rédigé afin de faciliter la lecture de ce document et d'expliquer les limites auxquelles l'équipe ISR s'est confrontée.

Empreinte Croissance et Emploi de MAM France Relance

L'empreinte Croissance et Emploi mesure la progression de l'emploi et de la croissance au sein de sociétés françaises à fort potentiel du portefeuille. Le fonds soutient notamment les micro-capitalisations dans le secteur technologique.

MAM FRANCE RELANCE EMPREINTE CROISSANCE ET EMPLOI

MEESCHAERT AMILTON
ASSET MANAGEMENT
31 mars 2022

Soutien à l'emploi

- Les entreprises détenues au sein du fonds :
- emploient **100 359** personnes dans le monde¹
 - ont créé **9 329** emplois entre 2018 et 2020¹
 - ont une croissance des effectifs de +12,9 % par an entre 2015 et 2020¹

Evolution du nombre d'emplois dans le monde pour les entreprises détenues en portefeuille :

2018	2019	2020
91 030	102 287	100 359

- 1 Taux de disponibilité des données : 89 % du portefeuille - Données au 31/12/2020.

Croissance annuelle moyenne du nombre d'emplois par thématique² au sein du fonds (2015-2020)



- 2 Classification thématique interne - Données au 30/09/2021.

Présence sur l'ensemble du territoire français

99 % des entreprises en portefeuille ont leur siège social en France.

Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France.

67 556

Evolution du nombre d'emplois en France pour les entreprises françaises détenues en portefeuille :

2018	2019	2020
64 061	67 813	67 556

- Sources : Meeschaert AM, Bloomberg - Données au 30/09/2021.

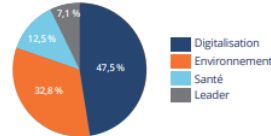
Engagement sur le long terme dans les différentes phases du développement des entreprises

- Le gérant a participé à 70 opérations de financement depuis février 2018
- Exemples d'introductions en bourse : Hydrogen Refueling Solutions, Entech, namR, AMA, Paulic Meunerie
 - Exemples d'augmentations de capital : METabolic EXplorer, Lacroix, Blockchain, Lumibird, Hoffman Green Cement

- Sources : Meeschaert AM, Bloomberg - Données au 30/09/2021.

Répartition par thématique

Au sein du fonds, la technologie est le secteur contribuant le plus à la création d'emplois.



- Sources : Meeschaert AM - Données au 30/09/2021.

Exemples :

- Lumibird : + 235 salariés en 2020 (+39%)
- Thermador : + 165 salariés en 2020 (+33%)

Répartition des sièges sociaux en France en pourcentage de l'actif net du portefeuille



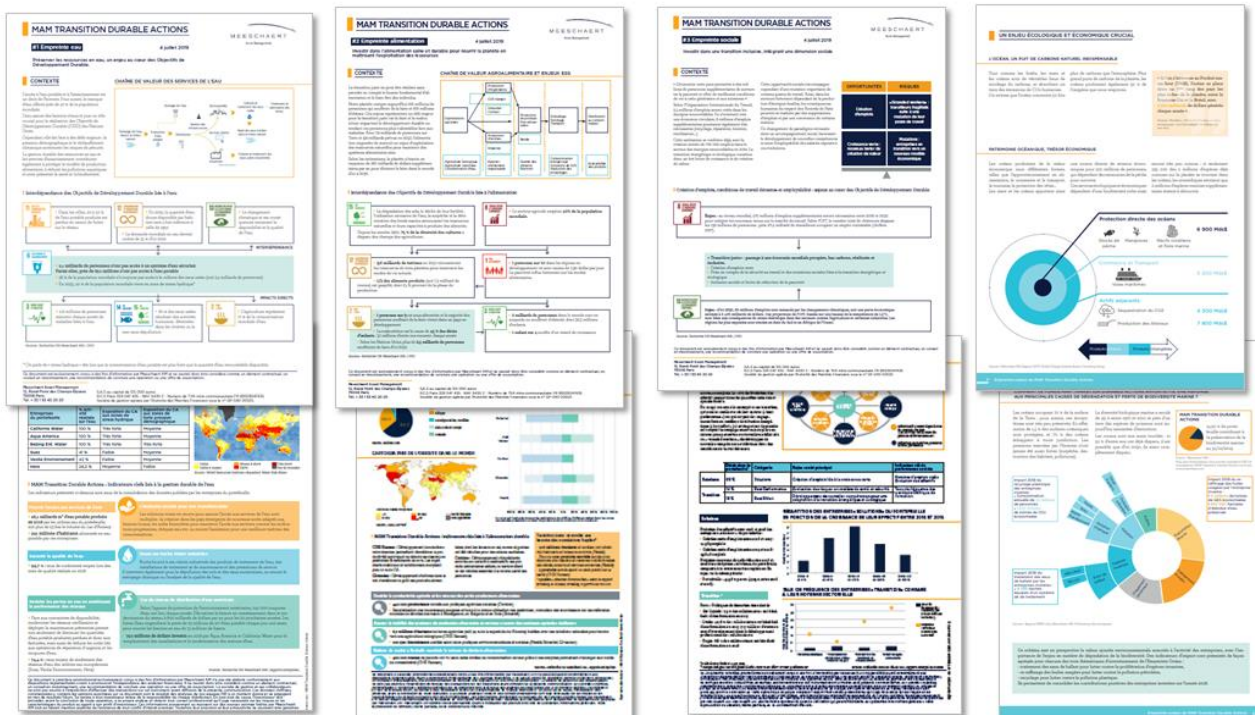
Exemple :

Esker : capitalisation boursière multipliée par 20 depuis 2014.



Empreintes des fonds de la gamme Transition Durable

Lors du lancement de la gamme de fonds en juillet 2019, Meeschaert a publié trois empreintes thématiques réalisées sur le fonds MAM Transition Durable Actions, complétées par la première Empreinte Océans publiée en mai 2020, puis actualisée en 2021



Empreinte eau

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme. Cependant, plus de 2 milliards de personnes ne disposent pas d'un accès à un système d'eau sécurisé. L'enjeu est d'autant plus important que la pression démographique et le réchauffement climatique accentuent les risques de pénurie. De nombreuses zones géographiques sont désormais exposées au risque de stress hydrique.

Pour évaluer l'empreinte eau du portefeuille, différents indicateurs ont été développés, notamment la fourniture d'accès à l'eau potable, la qualité de l'eau fournie, l'amélioration de la performance des réseaux de distribution... Le degré d'importance des réponses aux enjeux de l'eau que les entreprises du portefeuille apportent a été analysé au regard de leurs implantations géographiques et des pressions locales exercées sur la ressource.

[*Consulter l'Empreinte Eau au 04-07-2019*](#)

Empreinte alimentation

La lutte contre la faim, la sécurité alimentaire et la santé s'inscrivent directement dans les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations unies. La satisfaction de ces besoins fondamentaux doit se réaliser en recourant à une agriculture durable, qui maîtrise l'exploitation des ressources.

Le gaspillage alimentaire représente un tiers des aliments produits, 2 milliards de personnes souffrent de surpoids ou d'obésité alors qu'à l'inverse une personne sur neuf est sous-alimentée dans le monde. Les initiatives des entreprises du secteur agro-alimentaire doivent donc être finement analysées au travers d'indicateurs tels que la réduction des déchets alimentaires, la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes et la prise en compte des populations fragiles.

[*Consulter l'Empreinte alimentation au 04-07-2020*](#)

Empreinte sociale

Favoriser les bénéfices sociaux liés aux perspectives d'une croissance verte, tout en accompagnant les travailleurs fragilisés par cette transition vers un nouveau modèle économique, tel est l'enjeu

du volet social de la transition juste. Il s'agit en effet de passer à une économie mondiale prospère, bas carbone, résiliente et inclusive.

Plus de 2,5 millions d'emplois dans les énergies renouvelables devraient être créés. Le développement de l'économie circulaire pourrait également permettre d'y ajouter 6 millions supplémentaires. Concernant les entreprises qui sont en transition, cette dimension ne doit pas occulter la prise en compte de la sécurité au travail ni les politiques d'accompagnement des salariés dans le développement de nouvelles compétences.

[Consulter l'empreinte sociale de MAM Transition Durable Actions au 04-07-2019](#)

Empreinte océans

Tout comme les forêts, les mers et les océans sont de véritables lieux de stockage du carbone, et absorbent un tiers des émissions de CO₂ humaines. On estime que l'océan concentre 50 fois plus de carbone que l'atmosphère. Plus grand puits de carbone de la planète, les océans produisent également 50 % de l'oxygène que nous respirons.

[Consulter l'Empreinte océans de MAM Transition Durable Actions au 31-12-2019](#)

9.2 - Reportings ESG

Rapports de gestion ESG

Partant du constat que le rapport mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des rapports de fonds classiques, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert AM ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur le site internet, il détaille notamment la stratégie d'investissement ISR en place, la notation extra-financière des investissements réalisés dans le portefeuille qui est fournie par les prestataires externes et pour certains fonds la composition complète de ceux-ci.

Ces rapports sont aussi l'occasion de suivre les objectifs de durabilité définis dans le cadre du label ISR. On y trouve par exemple, en fonction des fonds, l'intensité carbone (tCO₂eq/M d'euros de chiffre d'affaires), l'exposition aux controverses ou encore la part d'obligations durables. Enfin un planning de recherche indique les études sectorielles réalisées sur l'année en interne par l'équipe ISR. Ces études sont disponibles sur demande et reprennent l'analyse des risques et opportunités ESG d'un secteur ainsi que des analyses qualitatives d'entreprises du Stoxx600.

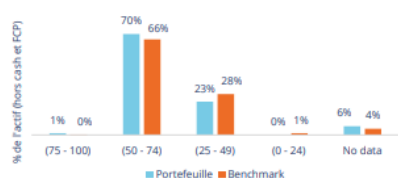
SFDR Article 8	Température du portefeuille* 2,2°C (indice : 2,6°C)	ESG Performance score moyen** 55,3 (indice : 52,8)
-------------------	--	---

Méthodologie ISR

Méthodologie historique développée en interne par l'équipe ISR, appliquée sur les actions européennes. Elle repose sur une étude préalable des enjeux ESG du secteur et l'analyse détaillée des pratiques RSE des entreprises. L'objectif est de sélectionner les entreprises les mieux positionnées au sein de leur secteur au regard des enjeux les plus matériels.

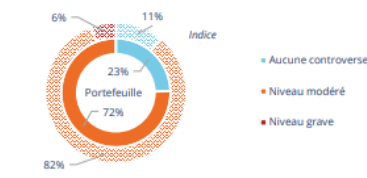


Répartition des notations des entreprises**



Source : ISS ESG

Exposition aux controverses



Source : Sustainalytics

Indicateurs ISR

	Fonds	Univers
Taux de sélectivité	-	32%
% ISR (hors cash et Etat)	> 90%	-
Intensité carbone* (tCO2e/M d'€ de CA)	153	221
% Controverses graves	0%	5,7%

Evolution de l'intensité carbone



Source : ISS ESG

PLANNING DE RECHERCHE 2022 (les analyses sectorielles sont disponibles sur demande)

- Janvier : Réactualisation
- Février : Biens d'équipements (machines)
- Mars : Biens d'équipements
- Avril : Média, divertissement
- Mai : Distribution de produits alimentaires et de première nécessité
- Juin : Logiciels et services
- Septembre : Etude thématique à définir
- Octobre : Assurances
- Novembre : Télécommunications
- Décembre : Industrie pharmaceutique et biotechnologies

*Source : ISS ESG. La température est estimée par ISS ESG, l'analyse dépend des scénarios IEA SDS, des projections futures des émissions et des objectifs SBT.

**La notation des émetteurs privés provient du prestataire de données ISS ESG. Le « Performance Score » permet de mesurer la performance extra-financière d'un émetteur et de la comparer aux autres émetteurs, toutes industries confondues.

Pour plus d'informations sur ce fonds, consultez son DICI sur <https://www.meeschaert-amilton.com/>

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures. Le fonds est investi sur les marchés financiers et représente un risque de perte en capital.

Ce document non contractuel est remis à titre d'information. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées.

Les rapports annuels et périodiques du fonds sont disponibles auprès de Meeschaert Asset Management dans les délais légaux.

Société de gestion : Meeschaert Asset Management - S.A.S. au capital de 125 000 euros - R.C.S. PARIS B 329 047 435 - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Dépôtair, Conservateur, Teneur de comptes : CACEIS BANK, Société Anonyme - Etablissement de crédit agréé par le CECEI le 1er avril 2005

Gestionnaire comptable par délégation : CACEIS Fund Administration, société anonyme.

Exemple de rapport ESG réalisé pour l'un des fonds ISR de Meeschaert Amilton AM

9.3 - Rapports d'impacts ESG

Les fonds labellisés ISR disposent d'un rapport d'impact comportant des indicateurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, de Scope, Sustainalytics et de Bloomberg.

Les documents sont disponibles sur les pages des fonds, sur le site internet de Meeschaert Amilton AM et sont mis à jour chaque année.

